

AU
JOUR
LE JOUR

*Novembre
1999*

Sommaire

~ Anecdotes ~

- ~ La population catholique et les «déviant» ~
- ~ Le Sault Saint-Louis, un obstacle à vaincre ~

Prochaine conférence!

Mercredi le 17 novembre à 20h
M. Marc Lefebvre, conseiller en
relations industrielles.

Sujet de la conférence:
Châteauguay au temps
des Lemoyne.



Société historique de La Prairie de la Magdeleine



SHLM Nouvelles



Anecdotes

En 1683 au moment de l'ordonnance sur les cabarets et les vagabonds, La Prairie ne comptait que 151 habitants (voir l'article plus loin dans ces pages).

La loi de 1829 sur la refonte de la carte électorale du Bas-Canada créait le comté de Laprairie.

Des 40 noyés qui ont péri le 14 mai 1819 lors du chavirement, près de l'île au Héron, du traversier entre Montréal et La Prairie, un seul était de La Prairie. Seulement trois personnes, deux hommes et une femme, réussirent à s'agripper au navire.

Le bruit de nos difficultés est parvenu très tôt en France et à l'Assemblée de Laprairie qui eut lieu vers la mi-août 1837, Monsieur de Pontois, ambassadeur de France aux États-Unis, et Monsieur de Saligny, attaché d'ambassade, étaient présents. Ils sont, paraît-il, venus dans le pays en obéissance à un ordre secret de leur gouvernement qui leur avait enjoint de se rendre compte par eux-mêmes de la véritable situation du pays. Ils s'en retournèrent après avoir conféré avec quelques-uns des principaux chefs patriotes et avoir essayé de leur démontrer la folie d'entretenir une agitation aussi considérable. Selon eux, la situation ne pouvait aboutir qu'à une guerre civile à laquelle nous n'étions nullement préparés.

Carte de membre ...

Voici déjà le moment de l'année où il vous faut songer à renouveler votre carte de membre! Ce geste est important pour la SHLM et pour le maintien des services envers ses membres.

S.V.P. COMPLÉTER LE COUPON QUI EST JOINT À CE BULLETIN.

Cotisation pour l'année 2000

Ci-joint la somme de 25,00\$

Nom: _____ *Téléphone:* _____

Rue: _____ *Ville:* _____ *Code Postal:* _____

La population catholique et les «déviant».

Les historiens qui ont étudié les mœurs de nos ancêtres sont unanimes. La religion catholique avait imprégné la conscience de ces habitants venus de France. Bien plus, la morale naturelle influençait la conduite de ces bâtisseurs d'un pays nouveau. Dans la famille, on puisait les valeurs fondamentales qui ont contribué à façonner un peuple dont la conduite fut exemplaire à plusieurs égards.

Cependant, comme toute autre société humaine, La Prairie recelait dans son sein ses «déviant». Des écarts de conduite ont obligé les autorités à sévir au nom de la morale chrétienne à préserver. Nous vous en citons trois exemples particulièrement significatifs.

Première partie:

Peu de temps après l'établissement des premiers colons sur leur terre (1667), La Prairie devient à l'occasion refuge de **vagabonds professionnels**. Ces hommes, **coureurs des bois**,* accumulent chaque année un profit intéressant dans la traite des pelleteries avec les Indiens. Leurs achats de fourrures se font tôt à l'hiver et lorsque les échanges s'avèrent suffisants, ils reviennent dans les villages pour boire et s'amuser. Certains colons les logent contre rémunération, d'autres ouvrent des cabarets où le vin et l'eau de vie coulent à flot.

Le gouverneur M. De La Barre sévit vigoureusement contre ces abus. Pour faire cesser ces «crimes», une ordonnance est publiée en 1683. Les colons de La Prairie reconnus coupables sont d'abord passibles d'amendes et des punitions corporelles sont infligées aux récalcitrants. L'ordonnance est très explicite: les **vagabonds professionnels** doivent être chassés de La Prairie après un séjour maximum de 24 heures.

* En 1683, l'expression **coureurs de bois** qualifie ceux qui font le négoce des fourrures sans permis, ce sont des **hors-la-loi**. L'autorité civile peut émettre des permis de traite ou donner autorité à des négociants accrédités qui recrutent des **voyageurs** ou **engagés** pour faire la traite des fourrures.

**ORDONNANCE DE M. DE LA BARRE QUI PORTE DÉFENSE AUX
HABITANTS DE LA PRAIRIE DE TENIR CABARET ET DE RETIRER
LES VAGABONDS (1ER JUILLET 1683)**

Le Sieur Le Febvre de la Barre, seigneur du d. Lieu, Coner. du Roy en ses Conls. Gouverneur et son Lieutenant gnal, en toutes les terres de la Nouvelle France et Acadie.

Sur avis certains que nous avons eu, que la plupart des desordres qui sont arrivez cette année au sujet de la desertion et desobéissance aux ordres de Sa Majesté, ont esté causez par la retraite qui a esté donné dans la Seigneurie de la Prairie de la Magdeleine a une troupe de vagabons et gens sans adveu qui ont esté pendant l'hyver dans la d. seigneurie en divers Cabarets qui s'y sont establis sans ordre des seigneurs ny de Sa Majesté dans lesquels ayant consommé en desbauches tout ce que leur travail leur avoit produit l'année précédente avec un scandal extrême pour le public. Ils ont fait plusieurs assemblées sediteuses, et en Icelle comploté contre le service du Roy et de leur patrie : à quoy estant nécessaire de pourvoir et empescher la continuation de pareils crimes et desordres en supprimant la Retraite des d. Vagabons; nous avons fait et faisons deffense a tous les habitans de la d. seigneurie de la Prairie de la Magdeleine, frontière des Anglois et Iroquois, de tenir cabaret, vendre vin, ny eau de vie, et de recevoir des hostes sans permission particulière de leur Seigneur a cet effet à peine de cent livres d'amande pour la première fois, moitié d'icelle applicable aux reparations de l'église du d. Lieu, et l'autre au denonciateur, Et de punition corporelle pour la seconde fois. Faisons pareillement très expresses inhibitions et defenses a tous les habitans de la d. seigneurie de recevoir ny retenir en leurs Maisons aucuns hommes qu'ils ne connoistront pas pour habitans et domiciliez en ce pays plus de l'espace de vingt quatre heures après lesquelles ils seront tenus de donner a leurs Seigneurs, ou leurs preposez, ou a M. Perrot Gouverneur de cette Isle et par nous commis du soin de toute la coste les noms et qualité des d. Vagabons qui autont logé chez eux et de ce qu'ils auront fait pendant leur séjour a peine d'estre pris en leur nom et de repondre de toutes les actions des d. Vagabons les 24 heures passées et d'estre condamnez aux amandes de droit.

Fait a Montreal le premier jour de juillet 1683.

(signé) Le Febvre de la Barre

Par Monseigneur

L.S. Regnault (1)

À suivre ...

Claudette Houde

Le Sault Saint-Louis

Un obstacle d'importance à vaincre !

En remontant le fleuve Saint-Laurent, le bassin de La Prairie est un vaste plan d'eau qui conduit les voyageurs à la Côte Sainte-Catherine. Pour continuer le voyage en amont il faut affronter un obstacle naturel, le Sault-Sainte-Louis, désigné également Rapides de Lachine. Un niveau d'eau de différence appréciable sépare les pieds des rapides du lac Saint-Louis. Les chutes étroites, rapides de Lachine, sont le chemin obligé pour passer d'un plan d'eau à l'autre. A travers les âges, voyons les moyens employés pour remonter ou descendre cet obstacle vers la pénétration du continent.

Les Amérindiens avaient développé un savoir-faire depuis des siècles lors de l'arrivée des blancs. Nos ancêtres venus de France bénéficiaient de leurs conseils et expertise. En revenant de la région des Outaouais plus particulièrement, ils avaient appris à manoeuvrer avec succès leurs canots lourdement chargés de précieuses fourrures lors de la descente des rapides. Il fallait compter avec l'étroitesse de l'espace, la rapidité du courant et les dangers des rochers à fleur d'eau.

Sous le régime français les trafiquants de fourrures avaient mis au point un bateau à fond plat sur lequel on pouvait empiler jusqu'à 3 ou 4 tonnes de marchandises. On s'aidait au moyen de rames et de solides perches pour éviter les écueils de la descente.

Après 1760, les marchands anglophones contruisent des bateaux à fond plat également, de dimensions plus considérables. Les Américains, début XIXe siècle, font les plans des Durham's Boats, à fond plat. On pouvait y transporter de 30 à 40 tonnes de marchandises variées.

Arrive John Molson qui inaugure au début du XIXe siècle l'ère du bateau-vapeur. A partir de 1830 s'organisent la remontée et la descente des rapides à bord de ces bateaux exigeant certes l'habileté d'un bon pilote mais dont la force motrice ne provient plus uniquement de l'effort humain.

Dans la 3e moitié du XIXe siècle deux compagnies de transport fluvial songent déjà à se fusionner, à savoir la Richelieu et l'Ontario Transportation. En 1913, la fusion s'opère et cela donne la Canada Steamship Line. Celle-ci effectue le transport entre le Québec et l'Ontario. A part les voyages utilitaires les bateaux permettaient aux nombreux touristes de "sauter les rapides".

Cette activité prit fin en 1949 lorsque le paquebot "Rapide Prince" cessa la descente des rapides avec à son bord des voyageurs avides d'émotions fortes.



Philémon Wright dirigeant la descente de son premier train de bois en 1806.

ÉMILE GUÉRIN NOUS A QUITTÉ À 89 ANS

Certes de loin, l'une des grandes figures de la région de Laprairie, ÉMILE GUÉRIN a succombé doucement à La Prairie au début de la nuit du 27 juillet '78, à l'âge de 89 ans.

Il laisse dans le deuil 9 enfants vivants soit Alma, Aimé, Ida, Gertrude, Flora, Camilien, Fernand, Yolande, André et 22 petits enfants.

Ancien maire de Côte Ste-Catherine, appelé ainsi autrefois, ÉMILE GUÉRIN a été pendant plusieurs années "cageux", métier qui se résume au transport du bois sur le St-Laurent, soit de Kingston à Québec dans certains cas.

Il avait cotoyé Jos Monferrant durant son travail de cageux, métier que ce dernier pratiquait également.

Émile Guérin était un homme humoristique et très

social selon Pierre Plante du CLSC Kateri qui fut l'un des derniers à l'avoir interviewé dans votre Journal Collectivité. Émile Guérin était l'un des véritables pionniers de Ste-Catherine d'Alexandrie devenue ville aujourd'hui.

La famille Émile Guérin, profite de cette circonstance pour remercier tous ceux qui ont témoigné leurs sympathies soit par offrande de fleurs, assistance aux funérailles, au cimetière, visite au salon Guérin de La Prairie et prie les personnes qui auraient omis de signer le registre de salon, de bien vouloir considérer ces REMERCIEMENTS comme personnel.

Le Journal Collectivité offre à la famille ses plus vives condoléances.

(Photo Pierre Plante)

Le Sault Saint-Louis était aussi le lieu de passage des cageux, tout au long du XIXe siècle, soit de 1806 à 1911. Activité commerciale de grande importance, le transport du bois pour la construction de navires anglais s'effectuait vers Québec en provenance de la Vallée de l'Outaouais.

Spectacle impressionnant que ce passage au travers les rapides de ces trains de bois constitués de dizaines de radeaux. Des pilotes expérimentés et habiles conduisaient les hommes et la cargaison dans le bouillonnement des rapides. Ils avaient appris à éviter ces roches à fleur d'eau qui auraient pu facilement briser la structure des radeaux. Les meilleurs pilotes venaient de Kahnawaké ou de Côte Sainte-Catherine, les deux villages voisins des rapides.

Le maître-cageux le plus célèbre fut sans conteste Aimé Guérin, surnommé le Vieux Prince. Il décéda à Côte Sainte-Catherine après avoir été à l'emploi de la compagnie D.D. Calvin pendant 56 ans.

En 1959, une ère nouvelle s'ouvre pour le transport fluvial. La construction de la Voie Maritime du Saint-Laurent permet de contourner l'obstacle naturel des rapides de Lachine. Le transport maritime avec des paquebots venus du monde entier permet les échanges en plus d'une facile pénétration jusqu'aux Grands Lacs ontariens.

*** Sources ***

Martin, Jean, Ville Sainte-Catherine trois siècles d'histoire au pied des Rapides Ville Sainte-Catherine, 1997.

Robidoux, Léon A., Les Cageux, Les Éditions de l'Aurore, Montréal, 1974

Claudette Houde